



DEVENIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES NATURELS

(gestion des crues et ruissellements)



DES POLITIQUES ÉCOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

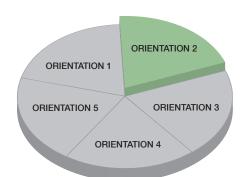
OBJECTIF 6

SENSIBILISATION À LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

Le risque inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement est très prégnant sur notre territoire qui est soumis aux épisodes de pluie intense de type cévenol. Afin de développer la résilience du territoire ARCHE Agglo s'engage dans plusieurs axes de prévention des risques, en plus de la réalisation d'aménagements structurels des rivières (type bassin ou endiguement) :

1 - Développement des connaissances des ruissellements

Les phénomènes de ruissellement sont nombreux sur le territoire et sont mis en évidence à chaque épisode de pluies intenses. Ils engendrent des dégâts importants sur les habitations, les infrastructures, les activités. Afin de développer la connaissance de ces phénomènes, qui seront de plus en plus fréquents, ARCHE Agglo conduit en co-maitrise d'ouvrage avec les communes une étude de connaissance sur les ruissellements. Cette étude apportera également des pistes d'actions sur les aménagements, les pratiques à mettre en œuvre pour ne plus subir les conséquences de ces ruissellements. Ces éléments de connaissance seront intégrés aux documents d'urbanisme. Cette étude doit permettre d'apporter des outils d'aide à la décision pour les communes afin de concevoir l'aménagement des territoires dans une approche plus résiliente face à ces phénomènes.







Investissement : 240 K€ Fonctionnement : 320 K€



DEVENIR UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX RISQUES NATURELS (gestion des crues et ruissellements)



2 - Réduction de la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable (débordements de cours d'eau ou ruissellements)

Sur les enjeux situés en zone inondable, ARCHE Agglo conduira des diagnostics des bâtiments (habitations, entreprises, exploitations agricoles ou bâtiments publics) afin de déterminer leurs vulnérabilités face à une inondation (entrées d'eau, présence de flottants, matériaux sensibles à l'eau, présence d'un espace refuge...). Ces diagnostics préconiseront des travaux pour réduire ces vulnérabilités, selon trois objectifs : limiter les risques pour les personnes, réduire les dommages aux biens, accélérer le retour à la normale.

3 - Développer la gestion de crise communale et intercommunale

ARCHE Agglo se dotera d'un PICS (plan intercommunal de sauvegarde). Ce document établit le rôle de l'Agglo dans la gestion d'une crise, notamment par la mise à disposition des moyens intercommunaux, la mutualisation des moyens communaux et la continuité des compétences intercommunales.

CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

- Compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) / obligation de surveiller les ouvrages de protection contre les inondations et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)
- Obligation de la réalisation des PCS (suite à la loi MATRAS) et des DICRIM par les communes
- PICS (plan intercommunal de sauvegarde) : obligation de réalisation avant novembre 2026 (loi MATRAS)

LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN D'ACTIONS

- Validation du règlement d'astreinte (2023)
- **Production** des documents cartographiques sur le ruissellement et des fiches-actions (2024/2025)
- Réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (2025/2026)



LA CIBLE

Habitants et activités économiques (situés en zones inondables)

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Développer une culture de la gestion de crise au sein des communes et de l'Agglo
- Prise en compte des ruissellements dans les outils de planification (PLU) et mise en œuvre d'actions d'aménagement à l'échelle communale
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable



PILOTES

 Direction de l'environnement en lien avec les services Ressources Humaines, et les communes



PARTENAIRES ASSOCIÉS

- Techniques : Bureaux d'études
- Financiers : Etat et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre exercices de gestion de crise réalisés par les communes ou l'Agglo
- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre de PLU prenant en compte le ruissellement

